



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CHER – ARRONDISSEMENT DE VIERZON

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MAI 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mai, à 19h00 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur SALAK, Maire en exercice.

Date de convocation :
22 mai 2024

Nombre de Conseillers :
En Exercice : 29
Présents : 19
Pouvoirs : 6
Excusés ou absents : 4

Date d'affichage :
22 mai 2024

Étaient présents : M. SALAK, Mme FOURNIER, M. JOLY, M. GATTEFIN, Mme HUBERT, M. BLIAUT, Mme VAN DE WALLE, Mme HOUARD, M. GEIGER, M. PATIN, M. BOUCHONNET, Mme BROSSIER, Mme THIAULT, M. GRANGETAS, Mme PIGEAT, M. BAUGÉ, M. DA ROCHA, M. KOCH et Mme DUFOURT.

Avaient donné pouvoir : Mme CLEMENT à Mme FOURNIER, Mme MARGUERITAT à Mme VAN DE WALLE, Mme LEFEBVRE à M. GEIGER, Mme BUREAU à Mme THIAULT, Mme FERNANDES à Mme PIGEAT et M. FABRE à Mme DUFOURT.

Étaient absents ou excusés : M. MEUNIER, M. MATEU, M. DEBROYE et Mme KOBYLANSKA-BAUDU.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme HOUARD Annie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

065-2024 - TARIFS DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE ALAIN-FOURNIER

7.1.8 Tarifs

Mme HUBERT présente ce dossier

Les abonnements annuels à la bibliothèque ont été adoptés par délibération du 13 juin 2013, ainsi qu'il suit :

- Individuel > 18 ans : 14,00€
- Enfant < 18 ans : 5,00€
- Famille : 27,50€
- Ecoles de Mehun : gratuit
- Ecoles hors Mehun : 30,00€
- Gratuit pour les étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux.
- Photocopies, impressions pages d'écran en noir et blanc uniquement : 0,20 €.

Vu l'avis favorable de la Commission municipale « Finances » du 21 mai 2024,

Vu l'avis favorable de la commission « Culture, Tourisme, Manifestations, Communication, Enseignement Artistique » du 21 mai 2024,

Le Conseil municipal, après débat et à l'unanimité, approuve la suppression du tarif famille, la création d'un tarif « individuel hors commune » et la révision des tarifs adultes, ainsi qu'il suit :

- Individuel adulte de la commune (> 18 ans) : 18,00€
- Individuel enfant de la commune et communes extérieures (< 18 ans) : 5,00€
- Individuel adulte hors commune (> 18 ans) : 25,00€
- Ecoles de Mehun et centre de loisirs de Mehun : Gratuité
- Ecoles hors de Mehun et centre de loisirs hors Mehun : 40,00€
- Etudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux : gratuit sur présentation d'un justificatif.

- Photocopies, impressions pages d'écran en noir et blanc uniquement : 0,30 €.

L'abonnement a une durée d'un an à partir de la date d'inscription.

L'âge de l'abonné s'apprécie à la date de l'inscription.

Les dispositions du règlement intérieur restent inchangées.

Le Maire,



Jean-Louis SALAK

La secrétaire de Séance,



Annie HOUARD

Date de mise en ligne sur le site de la Commune : 05/06/2024

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>